

Série : Le péché, les 10 commandements, la grâce
Leçon 14 : Ce qui est prescrit par la Loi Morale
est écrit dans le cœur des hommes

Prêché dimanche le 19 avril 2015
Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda
Par : Marcel Longchamps

Formation biblique pour disciples

(Comprenant des études sur tous les livres de la Bible,
sur la théologie systématique et sur l'histoire de l'Église)

Disponible gratuitement en format PDF et en MP3

Voir le contenu détaillé sur le site Web

Série : Le péché, les 10 commandements, la grâce

Leçon 14 : Ce qui est prescrit par la Loi Morale est écrit dans le cœur des
hommes

Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda

Adhérent à la Confession de Foi Baptiste de Londres de 1689

www.pourlagloiredechrist.com

Par : Marcel Longchamps

INTRODUCTION

Nous poursuivons aujourd'hui notre étude sur les différentes facettes de la Loi Morale à l'aide de l'ouvrage intitulé « Moral Law » du pasteur, auteur, et théologien baptiste Dr. Ernest Kevan (1903-1965) qui est une autorité mondiale sur le sujet et qui fut le premier président de l'école biblique *London Bible College*.

Nous nous baserons sur le chapitre 6 de son livre intitulé : «The Law written in the heart».

Romains 2 : 14-15

14 Or, quand les Gentils, qui n'ont point la loi, font naturellement les choses de la loi, n'ayant point la loi, ils se tiennent lieu de loi à eux-mêmes ;

15 Ils font voir que ce qui est prescrit par la loi est écrit dans leurs cœurs : leur conscience leur rend témoignage, et leurs pensées les accusent ou les défendent ;

D) OBSERVATIONS SUR LA LOI MORALE ÉCRITE DANS LE CŒUR

La familiarité avec la Loi Morale qui est révélée dans les consciences de tous les hommes de partout trouve son explication dans l'existence de la loi naturelle. Ce concept de la loi morale se trouve à la base des paroles de l'apôtre Paul dans sa déclaration de Romains 2 : 14-15.

La règle morale de Dieu est la même partout sur la terre et dans toutes les circonstances. Il y a une unité fondamentale entre la Loi Morale telle que promulguée formellement dans les 10 commandements et la Loi telle que trouvée dans la constitution morale de l'homme.

L'étendue de la connaissance de la loi naturelle est aussi grande que la race humaine elle-même. Dans les Écritures, le mot « Gentils » signifie ordinairement ceux qui ne possèdent pas la Loi de Moïse. Ceci est clairement la signification que Paul donne aux versets déjà mentionnés. Le but de Paul est de donner de la substance à l'accusation que toute l'humanité (à la fois les Juifs et les Gentils) est dans le péché et que Dieu, qui ne fait pas acception de personnes, jugera tant les uns que les autres.

De manière à éviter que des personnes puissent penser que les actions de Dieu sont excessivement sévères envers les Gentils, Paul établit la vérité que les Gentils aussi ont la connaissance de la volonté de Dieu, parce que « la loi est écrite dans leurs cœurs ». Par cette phrase, Paul attire l'attention sur le fait que les hommes ont une connaissance de la Loi de Dieu qui est dans la raison naturelle et la conscience. Pour beaucoup d'hommes, la Loi Morale telle que promulguée publiquement et par écrit et reçue par les Juifs, n'est pas connue. Cependant, Dieu les déclare coupables.

A) Trois questions préliminaires

Cette constatation soulève trois questions :

. La première

-Dans quel sens les Gentils « font naturellement les choses de la loi »?

Beaucoup de Gentils n'ont pas reçu ou ne connaissent pas le Décalogue ou les 10 commandements de Dieu. Quand ils « font naturellement les choses de la loi », cela réfère aux actions externes et non internes. Quand ils tiennent compte des avertissements de leur conscience, c'est une conformité externe seulement. Une personne irrégénérée ne peut accomplir une action qui est moralement bonne (dans le sens qu'elle est faite avec la gloire de Dieu comme fin) parce que l'homme naturel ne cherche pas cette fin. Les bonnes actions morales (théologiquement parlant) doivent rencontrer deux exigences : faire ce qui définit par Dieu comme étant une bonne action et le motif pour lequel cette même action est faite.

. La deuxième

-Dans quel sens « la loi est-elle écrite dans leurs cœurs »?

Ce serait une erreur d'identifier cette expression avec la promesse donnée à Jérémie, dans laquelle Dieu entreprend d'écrire Sa Loi dans le cœur de Son peuple.

Jérémie 31 : 33

33 Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, Après ces jours-là, dit l'Éternel : Je mettrai ma loi au dedans d'eux, Je l'écrirai dans leur cœur ; Et je serai leur Dieu, Et ils seront mon peuple.

Jérémie 31 : 33 parle de quelque chose de beaucoup plus grand que « la loi écrite dans le cœur » des hommes en général. L'écriture de la Loi de Dieu dans le cœur des hommes doit donc être reconnue d'une manière double.

La première forme est reliée à la raison, à la connaissance et à la conscience. C'est ce qui permet aux hommes de savoir distinguer le bien du mal.

La deuxième forme est reliée à la volonté et aux affections et permet à l'homme régénéré de trouver ses délices dans la Loi de Dieu et la force pour l'accomplir (mais jamais à la perfection).

. La troisième

-De quelle façon les Gentils révèle-t-il la Loi écrite dans leurs cœurs?

Les Gentils le font de deux façons. Ils le montrent **extérieurement** (« outwardly ») par la façon qu'ils font des bonnes lois et s'entendent de vivre en les respectant et ils le montrent **intérieurement** (« inwardly ») dans le fait que leurs consciences les accusent ou les défendent (Romains 2 : 15).

L'évidence obtenue en répondant à ces questions pourvoit à du matériel pour défendre l'idée que la Loi a encore un rôle dans la vie du croyant. S'il est vrai qu'il y a une loi de la nature écrite dans le cœur des hommes de cette façon, et qu'elle continue d'exercer son autorité même chez le croyant, comment peut-on affirmer que son aspect obligatoire de la Loi peut cesser?

Romains 4 : 15

...là où il n'y a point de loi il n'y a point non plus de transgression.

La Loi de la nature avait été donnée à Adam. Elle révélait la volonté de Dieu à son égard. Après la chute, cette loi a demeurée dans l'homme mais déformée et obscurcie par le péché. Dieu l'a révélée de nouveau et de façon publique, écrite, claire et solennelle dans les 10 commandements.

L'obligation d'obéissance qu'ont les hommes face à la Loi de la nature ou de la conscience vient du fait que c'est Dieu lui-même qui en est l'auteur. Cette loi de la conscience est perpétuelle et ne peut être abrogée.

B) La Loi de la conscience lie-t-elle encore le chrétien?

Le chrétien doit-il écouter la voix de sa conscience? La réponse est que le chrétien doit s'abstenir de commettre un acte de péché parce que la prohibition est à l'intérieur de lui-même sous forme de loi de la conscience et par le fait même un commandement de Dieu.

Il y a bien sûr une différence entre la Loi de la conscience et celle de la Loi Morale, du décalogue ou des 10 commandements mais elles s'accordent en

ce sens qu'elles sont immuables et d'obligation perpétuelle. Le chrétien ne doit pas penser que parce qu'il a été libéré de la malédiction de la Loi Morale, qu'il est libéré de l'obéissance de la Loi de la Conscience.

La connaissance morale qui est pourvue par le Loi de la Conscience ou de la nature est parfois appelée lumière de la nature ou raison naturelle.

Cependant, ce concept doit être utilisé avec soin, parce qu'il n'est pas difficile de voir que la raison est nécessaire à l'homme pour connaître Dieu. Cette Loi de la conscience n'est pas suffisante pour tous les besoins spirituels de l'homme. La raison ou la conscience par elle-même ne peut conduire les hommes à Christ.

C) Trois choses sur la Loi de la conscience qui doivent être mentionnées

. La première

-La loi de la nature ou de la conscience doit être regardée comme un reste (« a remnant ») ou vestige de l'image Dieu dans l'homme.

L'image de Dieu dans l'homme consiste premièrement dans la justice et la sainteté de l'homme avant sa chute et aussi parce qu'elle inclut les facultés de l'homme comme créature rationnelle. Comparée à la foi, la lumière de la raison est très faible. Cependant, il reste encore de la lumière que Paul décrit comme la « vérité » dans

Romains 1 : 18

18 La colère de Dieu se révèle du ciel contre toute impiété et toute injustice des hommes qui retiennent injustement la vérité captive,

C'est la présence de cette vérité dans l'homme qui le rend inexcusable :

Romains 1 : 19-20

19 car ce qu'on peut connaître de Dieu est manifeste pour eux, Dieu le leur ayant fait connaître.

20 En effet, les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité, se voient comme à l'œil, depuis la création du monde, quand on les considère dans ses ouvrages. Ils sont donc inexcusables,

. La deuxième

-Nous ne devons pas ignorer que la lumière de la nature a été obscurcie par le péché.

La chute dans le péché a amené l'homme à avoir une distorsion du péché. C'est ainsi qu'ils furent amenés à de faux raisonnements.

Romains 1 : 21-22

21 puisque ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces ; mais ils se sont égarés dans leurs pensées, et leur cœur sans intelligence a été plongé dans les ténèbres.

22 Se vantant d'être sages, ils sont devenus fous ;

1 Corinthiens 2 : 14

14 Mais l'homme animal ne reçoit pas les choses de l'Esprit de Dieu, car elles sont une folie pour lui, et il ne peut les connaître, parce que c'est spirituellement qu'on en juge.

. La troisième

-La Loi de la nature ne doit pas être rejetée parce que faible ou parce que le péché a rendu l'homme ennemi de Dieu. Elle est capable d'être illuminée par la Parole de Dieu.

Lorsque la raison est éclairée par illumination divine, elle ne doit pas être rejetée ou méprisée car elle est un instrument. La raison se doit d'être **subordonnée** à la vérité divine.

La lumière de la nature ou de la conscience (comprise comme un reste ou un vestige de l'image de Dieu dans l'homme) est nécessaire dans le domaine religieux et moral. Nous pouvons le voir dans deux directions : **la 1^{ère}** est que la raison est nécessaire comme une qualification passive dans l'homme comme le sujet de la foi. Un animal ne peut exercer la foi religieuse parce qu'il n'a pas de raison. Conséquemment, c'est la raison qui rend l'homme capable passivement de recevoir la grâce, même s'il n'a pas la capacité

active de l'exercer par lui-même. **La deuxième**, c'est que la raison est un instrument nécessaire pour la foi. Un homme ne peut croire à moins d'avoir quelque intelligence ou compréhension de ce qu'il doit croire.

Hébreux 11 : 3

3 C'est par la foi que nous reconnaissons que le monde a été formé par la parole de Dieu, en sorte que ce qu'on voit n'a pas été fait de choses visibles.

Dans la version King James, la phrase « C'est par la foi que nous reconnaissons » est rendue « Through faith we understand ». La raison est donc nécessaire comme un instrument de la foi.

Deux autres observations se doivent d'être faites concernant la raison. La première, c'est que la lumière de la nature est nécessaire mais **qu'elle n'est pas un juge** dans les matières de foi. Le rationalisme exalte la raison de façon trop importante lorsqu'elle la considère comme un juge et non seulement un instrument. La preuve, c'est qu'elle peut rejeter les grands mystères de l'Évangile. Par exemple, la raison peut refuser des notions qu'elle ne comprend pas comme la Trinité, la prédestination, l'élection, etc.

La Loi écrite dans le cœur de l'homme se doit d'être distinguée des commandements de ce qu'il est convenu d'appeler la Loi positive. Cette Loi est inscrite dans le premier livre de la Bible, la Genèse.

Genèse 2 : 16-17

16 L'Éternel Dieu donna cet ordre à l'homme : Tu pourras manger de tous les arbres du jardin ;

17 mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras, tu mourras.

Le livre de la Genèse nous montre donc qu'en addition à la Loi naturelle écrite dans le cœur, Dieu avait aussi donné la Loi positive qui mettait Adam son obéissance à l'épreuve. La Loi positive avait pour but de donner une frontière et une limite à Adam de manière à ce qu'il sache que le bien était ce qu'il permettait et que le mal était ce qu'il défendait.

Pourquoi Dieu a-t-il donné à l'homme la Loi positive par-dessus la Loi naturelle déjà présente dans son cœur? La première raison semble être que Dieu instituait cette Loi positive pour attirer l'attention de l'homme sur le fait qu'il avait la domination légitime sur lui. Il est clair que la Loi naturelle n'exprimait rien de plus que la nécessaire condition d'existence et pas un véritable **acte de la volonté**.

Certains hommes, par exemple, peuvent s'abstenir de certains péchés, non parce qu'ils sont défendus par Dieu, mais parce que leur raison naturelle les rejette. Les principes en cause sont différents. Dieu a voulu mettre Adam à l'épreuve par la Loi positive de manière à établir et démontrer clairement sa domination sur lui.

La désobéissance à la Loi positive n'est pas moins haineuse que la désobéissance à la Loi Morale écrite dans le cœur. Cette désobéissance démontre de façon extérieure et visible qu'il ne veut pas se soumettre à Dieu. C'est pour cette raison que Paul parle expressément du péché d'Adam comme celui de la désobéissance.

Romains 5 : 19

19 Car, comme par la désobéissance d'un seul homme beaucoup ont été rendus pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul beaucoup seront rendus justes.

Par cette désobéissance à la Loi positive, Adam rejetait délibérément la domination de Dieu sur lui, même si l'orgueil et l'incrédulité étaient dans ce péché. C'était surtout le péché de désobéissance.

La Loi positive donnée par Dieu à Adam avait une portée universelle parce que donnée au représentant de la race. C'est pourquoi Paul dit que l'humanité entière a péché en Adam. Dieu avait dit :

Genèse 2 : 17

*17 mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car **le jour où tu en mangeras, tu mourras.***

Toute la descendance d'Adam est devenue mortelle.

APPLICATIONS

1) Sachons écouter la voix de notre conscience pour éviter des péchés. Mais rappelons-nous que ce sont les 10 commandements de Dieu qui révèlent clairement les péchés :

1 Corinthiens 4 : 3-4 (les limites de la conscience)

3 Pour moi, il m'importe fort peu d'être jugé par vous, ou par un tribunal humain. Je ne me juge pas non plus moi-même,

4 (4-3) car je ne me sens coupable de rien ; (4-4) mais ce n'est pas pour cela que je suis justifié. Celui qui me juge, c'est le Seigneur.

Romains 3 : 20

20 Car nul ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi, puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché.

2) Ne méprisons pas la raison : elle est un instrument. Mais assurons-nous qu'elle soit subordonnée aux Saintes Écritures.

**QUE L'ÉTERNEL SOIT BÉNI, LOUÉ ET ADORÉ
À TOUT JAMAIS!**

A M E N !

